

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt de Solidarité sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label.

Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

**Apportez votre soutien à la Fondation du patrimoine pour la sauvegarde de notre patrimoine, profitez d'une réduction d'impôt.**  
**1 don = 1 reçu fiscal = 1 réduction d'impôt**

Cette souscription est soutenue par la Mairie de PALHERS et l'Association "Les Amis de Brugers".

**Nous vous remercions pour votre engagement et votre soutien financier.**

**Les dons en ligne sont possibles et recommandés sur le site internet sécurisé :**

[www.fondation-patrimoine.org/41623](http://www.fondation-patrimoine.org/41623)

- **en flashant ce QR code à l'aide de votre smartphone :**



**Contacts**

**Adressez vos chèques à :**



**Fondation du patrimoine Languedoc-Roussillon**

2 bis rue Jules Ferry  
34000 MONTPELLIER

Tél. : 33 (0) 4 67 92 58 65

E-Mail : [fdplanguedoc@wanadoo.fr](mailto:fdplanguedoc@wanadoo.fr)



**Mairie de PALHERS**

Rue du Val Jordane  
48100 PALHERS

Tél. : +33 4 66 32 31 17

E-Mail : [palhers.mairie@orange.fr](mailto:palhers.mairie@orange.fr)



**Association Les Amis de Brugers**

Brugers  
48100 PALHERS

# SOUSCRIPTION

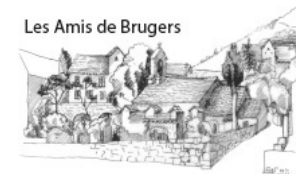
## Faites un don !

[www.fondation-patrimoine.org/41623](http://www.fondation-patrimoine.org/41623)



### CHAPELLE DE BRUGERS

### PALHERS LOZERE



## BON DE SOUSCRIPTION

**Oui, je fais un don** pour soutenir la restauration de la chapelle de Brugers à PALHERS et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année en cours. J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.

Le montant de mon don est de  50 €  80 €  100 €  
 150 €  autre montant  €

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

de l'Impôt sur le Revenu **OU**  de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune **OU**  de l'Impôt sur les Sociétés

Libellez votre chèque à l'ordre de :

Fondation du patrimoine – Chapelle de Brugers

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

Pour les **particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction de - l'impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Un don de 100 = 66 d'économie d'impôt,

- ou de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 . Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 . Un don de 100 = 75 d'économie d'impôt

Pour les **entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT. Un don de 500 = 300 d'économie d'impôt.

NOM OU SOCIETE :

Adresse :

Code Postal & Ville :

COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

Par courrier

➔ Paiement par chèque : merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine – Chapelle de Brugers ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

Paiement en espèces : merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons votre reçu fiscal.

Par internet

➔ Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé :

[www.fondation-patrimoine.org/41623](http://www.fondation-patrimoine.org/41623)

➔ Flashez le QR code au dos à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet ! L'installation d'une application QR code est requise pour cela.

## Chapelle de Brugers

Palhers (Paillos) qui veut dire grange à paille en occitan s'est implanté autour de la Commanderie fondée par les Chevaliers du Temple à partir du 12<sup>ème</sup> siècle. De nombreux artisans et paysans se sont fixés autour de la commanderie et c'est ainsi que s'est créée l'agglomération de Palhers.



En face du hameau de Palhers, la petite Chapelle de Brugers se situe entre Marvejols et Grèzes. A l'époque romane, la paroisse dont dépendait Palhers était Saint-Gervais et Saint-Protais de Brugers. Cet édifice est placé sur l'ancienne voie antique conduisant jusqu'à Javols. Il s'élève au pied du Truc du Midi, qui fait face à l'éminence rocheuse de Palhers de l'autre côté du ruisseau de la Jourdane.

Répertoriée depuis le 12<sup>ème</sup> siècle, la Chapelle de Brugers était à l'époque au centre des domaines vicomtaux.

L'entrée située au Sud-Est est insérée dans un épais massif constitué de 4 contreforts englobés dans la masse de l'édifice. Au-dessus de l'ouverture en anse de panier se trouve une corniche soutenue par des modillons nus.

Cette chapelle se compose d'une nef à vaisseau unique couverte par une voûte en berceau. Cette partie se prolonge par un chevet plat couvert par une voûte en berceau brisé, plus bas que la nef. Ceci est une disposition rare et un exemple de l'architecture romane en Gévaudan.



Subissant les dommages du temps, l'édifice présente des infiltrations d'eau au niveau du clocher. Certaines pierres sont gélives et détériorées. Les parements intérieurs ainsi que le sol et le plafond sont endommagés.

L'objectif de la restauration de ce sanctuaire est la mise en valeur du site. Cela permettrait une animation sur le parcours d'un sentier de randonnée. En effet la ballade de la "montagne fendue" traverse les divers hameaux de Palhers en passant par la chapelle de Brugers.

### Montant et nature des travaux

Les travaux concernent la réfection de la sacristie, du chœur, des murs intérieurs, le remplacement d'un vitrail et d'une grille, la restauration d'un tableau, de l'autel tabernacle et des pierres tombales.

**Le coût total estimé des travaux est de 70 219.76 €H.T.**